



Cette année encore, notre direction a brillé par son manque de considération envers les salariés de l'UES Vendée. Les propositions de la direction ne sont pas à la hauteur de l'engagement des salariés et très loin de vos revendications défendues par la CGT :

➤ **Augmentation Générale de 2% pour les ouvriers, employés, technicien et agents de maîtrise :**

Cela représente une augmentation mensuelle de 39,06 € brut pour le coef 140, 45,62 € brut pour le coef 180 et 55,32 € brut pour le coef 240. Très loin des 200 € brut revendiqués par de très nombreux salariés.



Pour rattraper le retard par rapport à l'inflation de ces dernières années, il aurait fallu un minimum de **4% d'augmentation générale**, pour que nous, les créateurs de la richesse de l'entreprise, puissions vivre décemment de notre travail. Or, avec 2% d'AG, les signataires de l'accord vont aggraver les pertes de pouvoir d'achat que nous subissons depuis la crise inflationniste déclenchée mi 2021.



➤ **Augmentation générale de 1,4 % (+0,6 % pour l'enveloppe d'augmentations individuelles) pour les cadres et les techniciens chefs de secteur :**

Tout le monde ne bénéficiera pas de l'augmentation individuelle. **Pour les exclus de l'AI, la hausse de 1,4 % représente une augmentation moyenne de 62,79 € brut mensuel pour les hommes et de 49,42 € brut mensuel pour les femmes.**



Là encore, cette proposition est une arnaque pour les salariés concernés qui vont voir la dégradation de leur pouvoir d'achat s'intensifier, sans parler des écarts de rémunération inacceptable entre les femmes et les hommes.

➤ **Une enveloppe d'augmentation Individuelle de 2 % pour les cadres au coef400 (cadres dirigeants) :**

La direction refuse de communiquer sur la rémunération de cette population au nombre de 62. Aux vues des éléments en notre possession, **nous estimons la moyenne de leur rémunération mensuelle à plus ou moins 19 626,11 € brut**, en fonction de la responsabilité du poste occupé.

La hausse de cette enveloppe reviendrait à une **augmentation moyenne mensuelle de ...316,55 € brut !!!**(39,06 € pour le coef 140)



En ouverture de la négo, la direction nous a dit avoir entendu les salariés sur leurs attentes en termes d'augmentations de salaires. A la lecture de ces chiffres, il est clair que les seuls salariés qu'elle écoute sont les cadres dirigeants au coef 400.

➤ **Supplément d'intéressement de 400 € :**

Même si nous avons conscience que cette somme n'est pas négligeable pour les travailleurs, la CGT avait demandé que cette somme soit intégrée dans le salaire, ce qui aurait représenté 30 € de plus dans notre salaire mensuel de base. Cette somme aurait été acquit jusqu'à notre départ à la retraite, contrairement à la prime que l'on touchera une seule fois.

➤ **Engagement de 50 CDI ouvriers en 2025 +25 supplémentaires si les volumes sont en hausses de 3% :**

Cet engagement n'est pas un acquis pour les travailleurs. En 2024, l'entreprise avait recruté 61 ouvriers en CDI, ce qui ne l'avait pas empêché de détruire 33 emplois CDI avec 94 départs. Combien y aura-t-il de départs face à ces 50 ou 75 CDI ?



La CGT revendique que chaque départ CDI soit remplacé par un nouveau CDI et la création de 37 postes en CDI supplémentaires pour stopper la baisse des effectifs dans les ateliers.

➤ **Majorations du samedi : 25% (au lieu de 20%) à partir du 6^{ème} samedi matin et 40% (au lieu de 25%) à partir du 3^{ème} samedi après-midi :**

Ces propositions sont une provocation pour les travailleurs qui demandent à revoir les modalités de déclenchement du travail du samedi et pas uniquement la majoration. **Pour le coef 180, Ces hausses représentent un gain de 0,77 € brut/heure pour le samedi matin et un gain de 2,31 €/ brut par heure pour le samedi après-midi**

Pour rappel les revendications de la CGT concernant la majoration des heures travaillées dès le premier samedi :

- 30% pour les heures du matin jusqu'à 12H00
- 50% pour les heures entre 12H00 et 14H00
- 75 % pour les heures entre 14H00 et 18H00
- 100% pour les heures au-delà de 18H00

100 € par samedi travaillés pour tous les travailleurs de nuit devant passer de jour le samedi.

Travail le samedi à partir de 12H00 uniquement sur la base du volontariat

➤ **Engagement de la mise en place d'un groupe de travail sur la polyvalence :**

Là encore cet engagement n'est pas un acquis. La direction avait déjà pris ce type d'engagement sans que cela aboutisse à une réelle reconnaissance pour les salariés concernés.



La CGT a revendiqué 5 points supplémentaires sur les coefs pour tous les salariés au titre de la polyvalence, car chacun d'entre nous, quel que soit son poste occupé, est polyvalent.

➤ **Evolution du dispositif de suivi de la carence maladie sur 12 mois glissants :**

Ce dispositif est très restrictif puisqu'il ne faut pas avoir d'arrêt en 2024 pour se faire rembourser la carence, uniquement sur le premier arrêt de 2025. Ce remboursement se fera sous la forme d'une prime versée en 2026.



La CGT revendique la suppression de la carence maladie pour l'ensemble des travailleurs de l'UES Vendée.

➤ **Engagement sur un plan de communication sensibilisation au harcèlement :**



La CGT ne peut qu'être favorable à un plan de communication sur le sujet, qui est une obligation légale. Mais la direction doit élargir les formations sur le sujet afin qu'elles soient accessibles au plus grand nombre.

➤ **Engagement d'un groupe de travail sur les salariés aidants avec un budget de 20 000 € :**

Cet engagement est une première étape, mais il faut aller beaucoup plus loin. Le nombre de « salariés aidants » augmente chaque année et l'enveloppe de 20 000 € est insuffisante.



La CGT demande la négociation d'un accord sur le sujet afin d'octroyer de nouveaux droits pour les salariés aidants. De nombreuses entreprises, qui, elles, sont ouvertes au dialogue, ont signé des accords d'entreprise avec la CGT.

L'ensemble de ces propositions composent l'accord d'entreprise qui a été signé par la CFDT, FO, CFE/CGC qui, une fois de plus ont abdicqué sans lutter et sans défendre les intérêts des salariés.

Pourtant, cette négociation a fait l'objet de plusieurs échanges entre les différentes organisations syndicales. Certaines d'entre elles s'étaient engagées auprès de la CGT à ne pas signer en dessous de 2,4 %. Malheureusement, pour une raison que nous ignorons, elles n'ont pas tenu leur engagement



Certains ont justifié leur signature sur le fait que sans cette signature, nous n'aurions rien eu. C'est totalement faux. La direction ne peut pas se passer d'un accord. Donc, sans signature, elle n'aurait pas eu d'autres choix que de reprendre les négociations.

La direction, elle, a confirmé son mépris envers les salariés représentés par la CGT Fleury Michon puisqu'elle a, une fois de plus, rejeté toutes nos revendications sans prendre la peine de se justifier.

Le résultat de cette négociation démontre que sans mobilisation et action des salariés, la direction ne lâche rien. Alors ne soyons pas fataliste, créons le rapport de force pour imposer à la direction la reprise des négociations car seule la lutte paie !

